

Sujet : [INTERNET] Objet : Enquête publique FROMENTAUX

De : arnovinc <arnaud@supercarburant.com>

Date : 25/06/2022 15:49

Pour : "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Monsieur,

J'ai regardé en détail les documents concernant l'enquête publique du projet éolien de Fromentaux.

Il apparait que le maître d'ouvrage et initiateur du projet est ENGIE GREEN FROMENTAUX (que je vais appeler EGF dans la suite de mon message) filiale à 100% de ENGIE GREEN.

Je vois plusieurs problèmes concernant cette entreprise :

1. EGF ne publie plus ses comptes financiers auprès du public depuis 2019 (<https://www.bodacc.fr/pages/annonces-commerciales-detail/?q.id=id:C202101141197>) il est donc impossible de connaître le chiffre d'affaire, les charges et donc la solvabilité de cette société. Ceci pose différentes questions :
 - a. La société sera-t-elle en mesure de tenir ses engagements (démantèlement notamment), avec un capital de seulement 10 000 € ?
 - b. Quelles sont les engagements de ENGIE GREEN en cas de défaillance de sa filiale et auprès des différents interlocuteurs (propriétaire, riverains, collectivités etc...) ou après la cession éventuelle de la filiale à un autre groupe.

=> Je vous suggère de demander à EGF ses comptes sociaux de 2019, 2020 et 2021 et d'indiquer la raison pour laquelle ils ne souhaitent pas les publier.

2. Dans les différents échanges avec les collectivités et associations, le représentant de EGF est monsieur PREVOTAUX. Pourtant ce monsieur n'est pas salarié de EGF (la société déclare toujours 0 salarié), les charges correspondant à son travail sont-elles effectivement comptabilisées dans les comptes de la filiale ? S'agit-il d'une coquille vide ? Impossible de vérifier en l'absence de publication des comptes sociaux.

=> Dans les documents publiés au registre du commerce il apparaît 2 bénéficiaires effectifs de EGF : William ARKWRIGHT et Rosaline CORINTHIEN, (<https://www.pappers.fr/entreprise/engie-green-fromentaux-813654704>) pourquoi ni l'un ni l'autre ne sont intervenus directement dans ce dossier ? Ce sont pourtant les seuls représentants légaux de l'entreprise EGF

3. Il apparaît que Monsieur ARKWRIGHT est dirigeant ou bénéficiaire effectif d'environ une centaine d'autres filiales dont la plupart ressemblent également à des coquilles vides

(petit capital, 0 salariés) [https://www.pappers.fr/recherche-beneficiaires?q=William%20Luc%20ARKWRIGHT&date de naissance beneficiaire min=01-03-1984&date de naissance beneficiaire max=31-03-1984](https://www.pappers.fr/recherche-beneficiaires?q=William%20Luc%20ARKWRIGHT&date%20de%20naissance%20beneficiaire%20min=01-03-1984&date%20de%20naissance%20beneficiaire%20max=31-03-1984)

=> Je vous suggère de demander à monsieur ARKWRIGHT la raison de morcellement, s'agit-il d'une stratégie financière, fiscale, pour limiter les risques de recours ou faciliter la cession ultérieure ? De quelle façon organise-t-il la gouvernance de toutes ces structures ?

En conclusion, les riverains et de nombreuses associations relèvent de nombreux risques liés à la construction de ces éoliennes (santé, écologie, nuisance etc...) et s'inquiètent du coût réel du démantèlement. En cas de problème dans l'exploitation du parc éolien qui est réellement responsable ? ENGIE GREEN la société pour laquelle travaille Monsieur PrévotEAU ? ou ENGIE GREEN FROMENTAUX une société à 10 000 € de capital, sans aucun salarié et qui ne publie pas ses comptes depuis 2019 ?

A ce stade il me paraît indispensable de prendre contact avec le commissaire aux comptes de ENGIE GREEN et ENGIE GREEN FROMENTAUX pour avoir des éclaircissements sur la gouvernance de cette entreprise et la crédibilité des engagements financiers.

En vous souhaitant une très bonne semaine

Sent with [Proton Mail](#) secure email.